

PROPHYLAXIE POSTEXPOSITION

Ton condom s'est brisé au cours de ta dernière relation sexuelle? Tu as oublié de te protéger et tu ne connaissais pas le statut sérologique de ton partenaire? Tu as eu des pratiques à haut risque d'infection au VIH ou d'hépatite (échange d'aiguilles, etc.)?

Dans ce cas, il existe un médicament d'urgence pour prévenir l'apparition du VIH ou du VHB suite à un contact à risque, la *prophylaxie postexposition* ou *PPE*. Il n'existe malheureusement pas de *PPE* pour le VHC.

La PPE, c'est quoi?

PPE est l'acronyme de *prophylaxie postexposition*. En anglais, l'acronyme PEP pour *Post-Exposure Prophylaxis* est utilisé.

Dans quelles circonstances la PPE est-elle indiquée?

Suite à une exposition sexuelle :

La *PPE* est indiquée pour les personnes séronégatives qui ont pu être exposées aux VIH, ou pour les personnes non immunisées contre l'hépatite B qui auraient pu être exposées au VHB lors d'une relation sexuelle à risque.

Bien qu'il n'existe pas de *PPE* anti VHC, des suivis sanguins sont recommandés pour toute personne ayant eu une exposition sanguine au VHC lors d'une relation sexuelle traumatique (avec présence de sang).

La *PPE* peut être prescrite lorsqu'une personne a eu une relation anale ou vaginale sans condom ou avec un condom avec un(e) partenaire qui soit, présente des facteurs de risque, est séropositif(ve) pour le VIH ou porteur(se) du virus de l'hépatite B. Lorsqu'une *PPE* anti-VIH ou anti-VHB est recommandée pour une personne exposée dans le cadre d'un contact sexuel, elle est administrée peu importe la durée, la profondeur et le type de pénétration, que le condom n'ait pas été porté ou qu'il l'ait été partiellement.

Suite à une exposition sanguine :

Les utilisateurs de drogues par injection qui partagent du matériel, les personnes qui se piquent accidentellement avec une aiguille souillée trouvée à la traîne peuvent aussi avoir recours à la *PPE*.

C'est le personnel médical qui évaluera le risque possible d'infection au VIH, VHB et VHC, et la pertinence de te prescrire la *PPE* ou les suivis sanguins.

En quoi consiste la PPE?

PPE contre le VIH :

La *PPE* anti-VIH consiste en l'administration de médicaments antirétroviraux chez la personne séronégative durant une période de 28 jours consécutifs, en débutant dans les heures qui suivent la relation sexuelle ou l'exposition à risque. Les études ont bien démontré que plus la *PPE* est prise

rapidement à la suite d'une exposition à risque, plus les chances de prévenir l'infection sont élevées.

Pour une exposition au VIH, lorsque la *PPE* est indiquée, l'idéal est de débiter dans les deux heures suivant l'exposition. Après 72 heures, les études montrent qu'il n'y a plus de bénéfices à prendre des antirétroviraux dans le but de prévenir l'infection. Durant les trois premiers jours (72 premières heures), le virus n'est présent que dans la circulation sanguine, où il peut être combattu plus facilement par les médicaments antirétroviraux. Au-delà de ces trois jours, le virus peut atteindre et s'incruster dans différentes parties de ton corps. Après cela, il est plus difficile de le combattre.

***PPE* contre le virus de l'hépatite B (VHB):**

Quant à la *PPE* anti-VHB, elle consiste en l'administration d'immunoglobulines ou d'un vaccin contre l'hépatite B, ou des deux, selon l'état immunitaire de la personne exposée. Il faut évaluer rapidement la pertinence d'une *PPE* contre l'hépatite B, et ce, de préférence dans les 48 heures après le contact (bien que le délai puisse aller jusqu'à 14 jours suite à une exposition sexuelle).

Suite à l'évaluation médicale, la *PPE* sera recommandée si tu n'as jamais fait l'hépatite B ou reçu la vaccination complète ou n'as pas développé assez d'anticorps contre le virus.

Exposition aux autres infections :

Il est bien entendu qu'à la suite d'une relation sexuelle comportant un risque de transmission d'une ITSS, quelle qu'elle soit, un dépistage complet en lien avec les facteurs de risque te sera offert.

Comment se passe la visite d'évaluation pour la *PPE* ?

Dans le cadre d'une première visite, le personnel médical évaluera, avec toi, la nécessité de te prescrire la *PPE*. Pour cela, il devra déterminer :

- le niveau de risque encouru : les situations qui induisent une exposition à risque élevée se font principalement par pénétration anale ou vaginale non protégée ou par partage de matériel d'injection.

Pour le VIH :

- ton propre statut sérologique, grâce à un test de dépistage du VIH qui te sera proposé. S'il y a un résultat positif, la *PPE* anti VIH ne te sera pas prescrite ;
- lorsque possible, le statut sérologique et les facteurs de risque de la personne avec qui tu as eu une relation sexuelle ;
- si la personne est séropositive, on vérifiera également si possible sa charge virale, son statut de résistance virale et les médicaments antirétroviraux qu'elle prend. Une *PPE* n'est pas recommandée lorsque la charge virale de la personne est indétectable ;
- le délai depuis la relation ou ton exposition à risque (rappel : l'évaluation doit s'effectuer dans les 72 heures suivant l'exposition — idéalement dans les deux heures. Au-delà de ce délai, la *PPE* anti VIH ne te sera pas prescrite).

Pour le VHB :

- le délai depuis la relation ou ton exposition à risque ;
- ton calendrier vaccinal et/ou un dosage de tes anticorps contre le VHB.

En quoi consiste le traitement de la *PPE* et comment fonctionne-t-il ?

Pour le VIH :

Le traitement de la *PPE* consiste en une prise quotidienne de médicaments antirétroviraux pendant 28 jours (4 semaines) et un suivi médical.

Le traitement est une trithérapie (deux comprimés dont l'un est une combinaison de deux médicaments, et l'autre comporte un seul médicament). Ceux-ci comportent des antirétroviraux destinés à combattre la multiplication du virus dans le sang. Les antirétroviraux administrés dans le cadre de la *PPE* sont généralement les mêmes que ceux utilisés dans le traitement que suivent les personnes séropositives.

Le fait de commencer rapidement le traitement et de le suivre de façon rigoureuse, chaque jour, selon l'horaire prescrit par le médecin, permet aux médicaments de rester en concentration élevée dans le sang pendant les 28 jours de traitement et donc de combattre le virus plus efficacement, pour éviter l'infection. Il faut savoir que le traitement *PPE* présente une solution, mais n'est pas sans engendrer certains effets secondaires sur la santé qui peuvent être lourds à supporter durant les 28 jours de traitement. Lire plus bas la question : *quels sont les effets secondaires de la prise d'un PPE ?*

Une trousse de départ pourra t'être fournie par le personnel médical. Elle contient des médicaments pour trois jours et une ordonnance pour quatre jours de traitement, qui sera alors prolongé à la suite d'une deuxième rencontre avec le médecin. Tous les établissements n'administrent pas obligatoirement la trousse de départ et peuvent donner directement le traitement sur 28 jours. Les premiers comprimés sont à ingérer (avec ou sans nourriture) le plus rapidement possible.

Comme nous le mentionnons plus haut, la première rencontre consiste à évaluer la pertinence de te prescrire la *PPE*. Si cela est justifié, le suivi du traitement *PPE* se fera généralement sur trois à quatre rencontres (0, 2, 4 et 12 semaines). Lors des visites de suivi, un test du VIH sera effectué par prise de sang, à 4 semaines puis à 3 mois après l'exposition possible au VIH. Il sera également possible que d'autres tests de dépistage pour d'autres ITSS te soient proposés.

Pour le VHB :

Si tu as déjà complété ta vaccination contre l'hépatite B en conformité avec le Programme d'immunisation du Québec, tu es considéré comme protégé. Si tu n'en es pas certain, un professionnel de la santé peut faire un dosage de tes anticorps contre le VHB afin de déterminer ton statut. Si les tests démontrent que ton niveau d'anticorps est assez élevé, tu n'auras pas besoin d'une *PPE* contre le VHB. Dans le cas contraire, une *PPE* te sera proposée. Des immunoglobulines pourraient être administrées et l'on t'offrira le vaccin contre le VHB. Le nombre de doses variera selon ton statut vaccinal.

Quelle est l'efficacité de la *PPE* ?

Bien que la *PPE* réduise le risque de contracter le VIH, ce traitement n'est pas infaillible. On sait que plus le traitement est débuté tôt et plus la personne est fidèle au traitement, meilleures sont les chances de succès. Ainsi, si durant les 28 jours de traitement tu suis correctement les indications du traitement préventif antirétroviral, les médicaments resteront en concentration suffisamment élevée dans le sang pour combattre le virus. Il est donc important d'effectuer la prise quotidienne rigoureuse des médicaments afin d'assurer l'efficacité du traitement

Étant donné que l'efficacité n'est pas garantie à 100 %, on recommande aux personnes sous *PPE* de porter le condom lors de toute relation sexuelle pendant les trois mois qui suivent l'exposition à risque.

Qu'arrive-t-il si je ne prends pas le traitement comme il le faut ?

En cas d'oubli ou non-respect de la posologie prescrite par le médecin, la concentration d'antirétroviraux dans le sang risque d'être insuffisante pour enrayer l'infection au VIH, permettant ainsi au virus de se multiplier et d'infecter la personne. Il est donc primordial de ne pas omettre de dose et de prendre le traitement pour toute la durée prescrite.

Quels sont les effets secondaires de la prise de la *PPE* ?

Lorsqu'il prescrit une *PPE*, le médecin explique les effets secondaires auxquels on peut s'attendre. Généralement, les médicaments sont bien tolérés. La plupart des effets secondaires sont transitoires et disparaîtront d'eux-mêmes, mais certains doivent être évalués par le médecin. Il est important de discuter des effets secondaires avec un professionnel de la santé.

Ces effets secondaires peuvent survenir lors de la prise de la *PPE* : coups de fatigue, vomissements, diarrhées, maux de tête, étourdissements, perte d'appétit. Il existe certaines solutions pour soulager ces effets. Tu peux en discuter avec le personnel médical, au besoin.

Les effets secondaires cessent une fois le traitement terminé.

La *PPE*, combien ça coûte ?

La couverture d'un tel traitement est assurée par le régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ), ce qui fait qu'il n'y a que la [contribution maximale à débours](#) pour les **personnes couvertes par le régime public**. La contribution maximale est déterminée le 1^{er} juillet de chaque année.

Les **personnes couvertes par le régime privé** doivent s'informer auprès de leur compagnie d'assurances pour connaître la couverture proposée, qui peut varier d'un régime privé à l'autre. Certains pourraient se voir obliger de payer la totalité de la somme et se voir rembourser par la suite.

Par contre, dans le contexte où un travailleur est victime d'une exposition professionnelle aux liquides biologiques, la CNESST (Commission des Normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail) couvre les frais des soins médicaux que requiert son état ainsi qu'au remboursement de divers frais. Le travailleur doit donc se référer à son employeur.

Rédigé par :

* Claire Dufresne, B.Sc. inf.

Révisé par :

- * Dr Serge Dufresne
- * Dr Stéphane Roy
- * Nathalie Dumas, B.Sc. inf.

2018-09-20
MAJ 2019-06-25

Ces informations ont été fortement inspirées de documents originaux préparés par REZO, avec leur autorisation. Nous les en remercions.